MAIRIE DE PARIS

m19 mairie dix-neuf

Mairie du 19e arrondissement
Direction Générale des Services

COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU MARDI 17 MAI 2022

Le mardi 17 mai 2022 à 19h00, les membres du Conseil du 19e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation à eux adressée, le mercredi 11 mai 2022 par le Maire du 19e arrondissement, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, et simultanément affichée à la porte de la Mairie.

Étaient présent-e-s :

MM. AHOUDIAN, ARTIGUES, BÉCHIEAU, BORTOT, Mmes BOSSAVIE, BROSSEL, MM. CHAOUAT, CHICHE, DAGNAUD, Mmes DEMBAK, FERAY, FLOCH, FUCHS, M. GILLET, Mmes GUY, JEMNI, KERBOUA, KONÉ, MM. LAMBEY, LERT, MADEC, MANTE, Mmes MERZI, NAGET, MM. NORDMAN, PILARTZ, THÉBAULT, Mmes TIMSIT, TOLEDANO, TOUBIANA, M. WANG

Ont donné pouvoir pour les représenter :

Mme AUSTIN à Mme NAGET, M. BITTAN à Mme GUY, Mme FILOCHE à Mme FLOCH, Mme GAUTREAU à M. AHOUDIAN, M. GOLCZYCK à M. CHICHE, Mme JACOBS à M. MADEC, Mme LE GOUVELLO à Mme JEMNI, M. NAWROCKI à M. BORTOT, M. SERFATI à Mme TOUBIANA

Absent.e.s excusé.e.s :

Mme BÉNIÉ, Mme SOUMARÉ

Le quorum était atteint à l'ouverture de la séance et pendant toute sa durée, un tiers au moins des membres du Conseil d'arrondissement étant présents.

M. DAGNAUD déclare la séance du Conseil d'arrondissement ouverte.

Mme GAUTREAU est arrivée au point 10 de l'ordre du jour mais avait donné pouvoir à M. AHOUDIAN pour voter en ses lieu et place jusqu'à son arrivée.

Sont votés ensuite les délibérations et vœux inscrits à l'ordre du jour :

1 **Hommages à M. Gérard LOUREIRO et Mme Annick BOUCHARA**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC

M. DAGNAUD souhaite la bienvenue aux élus. Avant d'ouvrir cette séance, le Conseil d'arrondissement est invité à rendre hommage à deux collègues disparus.

Gérard LOUREIRO est décédé le 7 mai dernier. De sincères condoléances sont adressées à sa compagne Florence, sa mère, ses frères et amis qui sont présents ce soir.

C'est avec grande tristesse que la Mairie a appris la disparition de Gérard LOUREIRO, à la suite d'une longue maladie. Il a vaillamment mené pendant deux ans ce combat, qui s'était déclaré entre les deux tours des élections municipales en 2020. L'élégance et le courage ont conduit sa bataille contre la maladie, qu'il n'a malheureusement pas gagnée. Gérard LOUREIRO avait à cœur de mener et honorer son mandat, comme l'ont montré ses nombreux échanges avec le Maire. Il avait hâte et envie de rejoindre le Conseil d'arrondissement et son groupe, dirigé par Marie TOUBIANA, après une campagne active auprès de Rachida DATI. Il aurait été un excellent élu, toujours prêt à accompagner et encourager les projets, les personnes, les aventures humaines.

Des hommages très émouvants lui ont été rendus, témoignant de la belle réputation de cet homme de cœur et de valeurs. L'exécutif se tient aux côtés de sa famille, de ses amis et des élus de son groupe pour partager leur deuil.

Gérard LOUREIRO fut un combattant au parcours magnifique et exemplaire : un entraîneur de boxe, œuvrant pour ce sport qui compte de nombreux pratiquants dans le 19ème, et le membre de la Fédération Française de boxe qui créa la section féminine de l'équipe de France. Il en devint le premier entraîneur avant même que la boxe féminine ne soit inscrite aux Jeux Olympiques.

Il fut le préparateur physique des frères ASLOUM, notamment Brahim, champion olympique de boxe. Son frère Redouane était présent à l'hommage rendu, bouleversé.

Pour l'anecdote, Gérard LOUREIRO avait commencé à se familiariser avec la politique en entraînant à la boxe Michèle ALLIOT-MARIE, au ministère de la Défense. L'ancienne ministre était également présente à la cérémonie d'hommage. L'exécutif était présent, le Maire était accompagné de l'adjointe Halima JEMNI, d'Adji AHOUDIAN, et Nicolas NORDMAN représentait la Maire de Paris.

C'est avec regret que les élus sont aujourd'hui rassemblés pour honorer la mémoire de Gérard LOUREIRO. Pour tous ceux qui l'ont connu ou ont partagé un moment de sa vie, c'est le genre d'homme qui ne disparaît jamais et laisse une trace indélébile dans le cœur et l'esprit de ceux qui ont eu la chance de le côtoyer. Une pensée est adressée aux champions en lien avec le 19ème, qui appartiennent à cette famille et cette histoire. Gérard LOUREIRO a légué une force et un élan impérissables, il faut désormais se montrer à la hauteur, relayer le message d'espoir de ce combattant. Il s'agit de garder le meilleur en tentant d'oublier les épreuves qu'il a endurées, et qu'il a affrontées avec la classe et l'élégance qui le définissaient.

La parole est laissée à sa collègue et colistière Marie TOUBIANA.

Mme TOUBIANA s'adresse directement à « son Gérard », son ami disparu.

« Toi qui t'es toujours battu dans tant de combats que tu as gagnés, avec tellement de force, de sourire et d'amitié, sans jamais un seul conflit avec personne. Nous étions tous persuadés depuis deux ans que tu gagnerais ce combat. Quel grand vide tu laisses. Lorsque nous avons été élus ensemble dans le 19ème, tu avais déclaré que la jeunesse et le sport seraient pour toi. Tu disais

que, pour avancer, réduire les inégalités, les jeunes doivent avoir confiance en leur avenir. Tu pensais qu'il fallait les fédérer autour du sport. Avec tant de champions, comme Brahim ASLOUM, Souleymane CISSOKHO, tes amis et tant d'autres, nous seront autour de Florence et du petit Lucas. Tu laisses tous tes amis dans la détresse. Une pensée particulière va à ton ami Fred, ton frère, qui t'a accompagné tous les jours ces deux dernières années, qui n'a jamais baissé les bras et a toujours soutenu Florence dans les moments difficiles. Tous tes amis étaient tes frères ».

Après ce message personnel à Gérard LOUREIRO, Mme TOUBIANA remercie ses collègues de tous bords politiques, pour leurs témoignages sincères de solidarité et d'affection.

Le Maire François DAGNAUD est remercié de s'être soucié régulièrement de la santé de Gérard LOUREIRO, et de son message touchant à l'annonce de sa disparition.

Aussi, le vœu formulé est dédié à Gérard LOUREIRO, qui avait le sport pour passion, si fier d'avoir été élu dans le 19ème : la demande est qu'un espace sportif puisse porter son nom, afin que Lucas (5 ans) voie l'éternité de son papa. Chaque fois que cet enfant pratiquera des activités sportives, il pourra célébrer son père, et éprouver son empreinte vivace.

Les élus du groupe Changer Paris, qui ont bien connu Gérard LOUREIRO, sont associés à ce témoignage et aux condoléances adressés à Florence, si forte et courageuse, et sa famille.

« Repose en paix mon Gérard ».

Le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence.

Suspension de séance, le maire et les élus saluent la veuve et la famille de Gérard LOUREIRO.

M. DAGNAUD convie ensuite le Conseil d'arrondissement à rendre hommage à la mémoire d'Annick BOUCHARA, ancienne élue du 19ème et conseillère de Paris entre 1983 et 2001. L'équipe des conseillers du 19ème était à l'époque dirigée par Jacques FERON puis Michel BULTE.

Son nom résonne particulièrement dans l'arrondissement, car sa famille possédait les fameux entrepôts Bouchara. Annick BOUCHARA était une femme engagée, issue de la famille libérale (groupe UDF), extrêmement sympathique et chaleureuse. Au long de ses mandats successifs, elle s'est dévouée avec beaucoup de conviction et générosité à sa fonction municipale. Il est naturel qu'un hommage lui soit rendu dans cette assemblée. Il est proposé à Roger MADEC d'honorer la mémoire d'Annick BOUCHARA.

M. MADEC livre son témoignage, privilège de l'âge, sur le parcours de l'ancienne élue du 19ème. Alors jeune militant, il a découvert cette femme drôle et sympathique lors de la campagne municipale de 1977, venue porter les couleurs de Michel D'ORNANO. Sa liste était arrivée en tête de la droite, et avait concouru au second tour face à la liste de l'Union de la gauche (alors soutenue par Roger MADEC). Annick BOUCHARA n'était pas une touriste électorale, elle fut à nouveau candidate aux élections de 1983 sur la liste de Jacques FERON, conseiller de Paris. Elle avait ouvert une permanence dans le 19e et recevait tous les mardis des habitants. Elle devint ensuite première adjointe du Maire de l'arrondissement, engagée sur ses dossiers. Annick BOUCHARA était une femme affable, ouverte à la discussion malgré les opinions politiques divergentes. Ce fut donc un plaisir de siéger à ses côtés au Conseil de Paris et dans le 19ème, jusqu'en 2001. Annick BOUCHARA restera une belle figure politique de l'arrondissement et de Paris.

Le Maire invite l'assemblée à respecter une minute de silence.

M. DAGNAUD ouvre formellement la séance et salue l'accession de Mme KERBOUA au Conseil de Paris, ainsi que l'arrivée du nouveau conseiller d'arrondissement, Aymeric LAMBEY, qui rejoint cette assemblée sur la liste conduite par Marie TOUBIANA.

Par ailleurs, le Conseil est informé que le vœu en point 62 est retiré.

En prélude à l'examen des délibérations et vœux, il faut rappeler que le drapeau arc-en-ciel flotte au fronton de la Mairie, car le 17 mai est la journée de lutte contre les phobies LGBTQI+. Cette journée commémore la décision de l'OMS du 17 mai 1990 de ne plus considérer l'homosexualité comme une maladie mentale. Ces droits sont récents, mais ils n'ont pas fait disparaître l'homophobie, la transphobie et les violences à l'encontre des communautés LGBTQI+. Les dernières statistiques produites par les associations et le ministère de l'Intérieur témoignent d'une recrudescence des agressions sur des personnes LBGBTQI+. C'est une raison supplémentaire de rester mobilisé tout au long de l'année. L'engagement d'Andrea FUCHS est à cette occasion salué, car l'adjointe porte l'action municipale pour défendre les droits LGBTQI+.

La mairie du 19ème propose ainsi cette semaine, dans le cadre de cette « Journée internationale de la lutte contre les LGBTQI+ phobies », plusieurs événements gratuits. Certains se dérouleront au sein de la Mairie et d'autres dans des établissements sportifs de l'arrondissement, avec le soutien d'Halima JEMNI. Enfin, pour rappel, la Mairie a mis en place un R.A.V LGBTQI+, un Réseau d'Aide aux Victimes qui est également un réseau d'alerte et de vigilance. Ce réseau accompagne les personnes victimes de discriminations et violences en raison de leur orientation sexuelle, aux côtés des associations. Au-delà de ce caractère défensif, le but est de porter avec fierté la lutte contre toutes les discriminations, et le combat pour cette égalité indivisible. Il s'agit de favoriser une ville plus inclusive et tolérante, une cité qui accepte les personnes, quelle que soit leur orientation sexuelle et leur identité de genre.

2 D192022025 Désignation de la secrétaire de séance du Conseil d'arrondissement du mardi 17 mai 2022

M. DAGNAUD propose à Mme Alice TIMSIT, benjamine des élu.e.s présent.e.s, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Mme TIMSIT accepte cette responsabilité.

M. DAGNAUD soumet la nomination de Mme TIMSIT en tant que secrétaire de séance au vote.

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

3 D192022011 Adoption compte rendu du 08 mars 2022

M. DAGNAUD soumet le projet de délibération au vote.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Roger MADEC et M. Éric THÉBAULT, co-rapporteurs :

4 **2022 DLH 102 Signature d'un bail civil et attribution d'une aide en nature à l'association « LA GARE EXPERIMENTALE » pour la mise à disposition de locaux 18 boulevard Serrurier (19e).**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, THÉBAULT

M. THÉBAULT prend la parole pour saluer la délibération. La Mairie est heureuse d'avoir à ses côtés la « Gare Expérimentale » dans le 19ème depuis des années. Ce collectif d'artistes cohérent, engagé sur le territoire, a su trouver sa place, accueillir la diversité de l'arrondissement, tout en restant exigeant sur son action. La Mairie a eu la possibilité de poursuivre l'aventure avec ce collectif. L'engagement de la Ville de Paris est à souligner, car elle met à disposition des locaux presque gratuitement, avec l'équivalent d'un don en nature de 95 058 euros. Il s'agit d'un engagement réciproque.

M. DAGNAUD salue à son tour la belle aventure et histoire de la « Gare Expérimentale ». Son existence relève d'un enjeu majeur, celui de la présence des artistes dans Paris, où le foncier est rare et cher. Ces producteurs d'art, pluridisciplinaire, sont essentiels et ont besoin d'être soutenus dans leur création. Ce bassin d'artistes est très important pour le 19ème, et le collectif organise régulièrement des journées Porte Ouvertes. Le lieu est magnifique. Le collectif est très impliqué dans le quartier de la porte des Lilas, ancré sur ce territoire. Le soutien historique et enthousiaste de la Mairie est confirmé.

(intervention peu audible, cris d'enfants et manifestants)

Suspension de séance, manifestation d'habitants dans la salle du Conseil.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Halima JEMNI, rapporteure :

[Sortie de M. DAGNAUD]

5 **D192022027 Adoption du compte administratif de l'État Spécial du 19ème arrondissement pour l'exercice 2021.**
Élus ayant pris part au débat : Mme JEMNI

Mme JEMNI présente le compte administratif de l'État Spécial pour l'exercice 2021, qui retrace les recettes et dépenses réalisées par la Mairie. En 2021, le budget primitif de l'arrondissement avait été arrêté à 16 millions. Le budget supplémentaire et le report de crédits ouverts ont été portés à 18,95 millions. La Mairie a engagé 89% de ces crédits, soit 3 points de plus qu'en 2020.

Le taux d'exécution global atteint 59%, avec des reports de 3,5 millions d'euros, dont 71% sont constitués de dépenses engagées en 2021 mais non réglées sur l'exercice.

Malgré ce taux d'exécution, l'année 2021 affiche un taux satisfaisant d'exécution des crédits.

Le travail des services est à saluer, car ils se sont mobilisés malgré le contexte sanitaire, pour assurer leur continuité.

Quelques chiffres et opérations réalisés en 2021 peuvent être cités : des investissements dans les équipements sportifs, comme la piste au centre Chaumont, des éclairages, la réalisation des locaux sociaux des TEP Reverdy et du gymnase Chaumont. La Mairie a également financé des projets de végétalisation, au niveau du 23 rue Danjon, avec la pose d'une vigne. Enfin, les bureaux administratifs du premier étage de la Mairie ont été rénovés.

En conclusion, des remerciements sont adressés à l'équipe de l'État Spécial et la DGS, Arnaud JANVRIN et Edmond LUCAS.

Le groupe Changer Paris a indiqué s'abstenir.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 34 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir
- NPPV : 1 (François DAGNAUD)

[Retour de M. DAGNAUD]

6 **2022 DJS 101 Gratuité d'utilisation pendant l'été 2022 des centres sportifs parisiens pour les animations organisées dans le cadre de « Paris-Plages », des bassins éphémères et des Baignades**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TIMSIT, JEMNI

Mme TIMSIT prend la parole pour célébrer l'événement. Il y a plusieurs années, lorsque l'idée d'une baignade publique gratuite dans le bassin de la Villette a germé, le projet paraissait fou et utopique. Depuis 5 ans maintenant, la Baignade du bassin de la Villette revient avec l'été.

Le groupe Écologiste et Citoyen se réjouit que cette baignade soit reconduite d'année en année, c'est désormais un rendez-vous estival incontournable qui participe à la réussite de « Paris-Plages ». Le groupe écologiste rêvait depuis longtemps de cet espace aquatique, qui répond aux objectifs structurants de la majorité. Ainsi, la Baignade s'adapte au changement climatique et favorise l'accès à des îlots de fraîcheur en période de canicule. En outre, elle améliore la pratique de la natation dans la capitale. Enfin, cette baignade gratuite ancre l'objectif de justice sociale de cet arrondissement populaire. Elle est très prisée des familles qui n'ont pas toujours la possibilité de partir en vacances. C'est pourquoi cette formidable réussite est valorisée.

Mme JEMNI partage l'enthousiasme de Mme TIMSIT et son propos constructif. En effet, le dispositif des baignades publiques et gratuites sera installé dans d'autres arrondissements.

Pour rappel, la Baignade de la Villette et « Paris-Plages » se tiendront du 9 juillet au 21 août 2022. La Baignade sera ouverte tous les jours, de 11h à 21h. Son succès indéniable permet d'évoquer le parc aquatique du 19ème, qui fait la fierté de la municipalité. L'arrondissement a plusieurs bassins découvrables, à la piscine Georges Hermant et au complexe Pailleron.

Concernant « Paris-Plages », le travail sur la programmation est en cours.

Cette animation, dans un arrondissement jeune et populaire comme le 19ème, sera ainsi axée vers les familles, avec des activités gratuites, des brumisateurs avec un nouveau système de végétalisation, un tournoi de volley-ball le 16 juillet, etc...

M. DAGNAUD conclut brièvement, car Mmes TIMSIT et JEMNI ont fort bien présenté la Baignade du bassin de la Villette. La Mairie se réjouit de l'édition 2022 de « Paris-Plages », qui proposera les rendez-vous habituels et de jolies surprises. Le retour de la guinguette est souhaité, celle-ci est très appréciée et a manqué l'été dernier. La Mairie travaille donc à sa renaissance, en complément d'autres offres sportives, culturelles et ludiques, pour toutes les générations. Pour parachever cet espace de plaisance, Mahor CHICHE gère le renouvellement des partenariats avec les exploitants des établissements du bassin, qui ont manifesté leur envie de participer à cette édition de « Paris-Plages ».

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

7 **2022 DJS 103 Délégation de service public pour la gestion de l'Espace sportif Édouard Pailleron (19ème).**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes NAGET, JEMNI

Mme NAGET intervient pour signifier l'abstention du groupe communiste sur la délibération.

En novembre 2021, le Conseil a adopté la prolongation de la précédente DSP (pour 8 mois), et, à cette occasion, le groupe communiste s'était abstenu. Il avait demandé d'étudier la possibilité d'un retour en régie, notamment le fonctionnement, les coûts, etc.

Les élus communistes sont convaincus que les délégations de service public engendrent des factures dispendieuses, coûtant plus à la Ville ou aux habitants, qui perdent en proximité et en qualité de service rendu. Ainsi, le groupe communiste réitère la demande qu'une étude soit menée sur la reprise en régie de l'espace Pailleron.

Mme JEMNI reconnaît que le groupe communiste a régulièrement exprimé son avis et son positionnement au sujet des DSP. Toutefois, cette DSP se justifie par la complexité du fonctionnement de l'espace Pailleron, caractérisé par une offre de services très diversifiés. Elle comprend la gestion d'un espace de glace, nécessitant une technicité pointue et la présence de 53 agents. Par ailleurs, il faut rappeler que, même s'il s'agit d'une externalisation, la piscine Pailleron bénéficie à une trentaine de classes du 19ème, grâce à la mise en place des créneaux scolaires dédiés. Le nouveau délégataire choisi est VERT MARINE (car ce n'est plus l'UCPA). La Mairie est très satisfaite par ce choix, notamment au niveau de l'amplitude horaire élargie, et des prix et tarifs pratiqués. VERT MARINE propose de garder les mêmes prix, alors que l'UCPA, délégataire sortant, proposait de les augmenter. Or, le maintien des tarifs est fondamental pour les Parisienne.e.s, les habitant.e.s du 19ème et les familles.

Au sujet de l'étude demandée par Mme NAGET, cette délégation aura une durée de 5 ans, et le Conseil de Paris s'est engagé pour la réalisation de cette étude.

M. DAGNAUD rappelle en conclusion que la Mairie du 19ème est fière de l'implantation du site Pailleron sur son territoire. Ce fleuron patrimonial est le complexe sportif le plus fréquenté à Paris, notamment la piscine. Cette popularité démontre la réussite de la requalification intervenue sur l'établissement, au début des années 2000. Mais cette affluence contribue à l'usure accélérée du bâtiment, il faut donc continuer à en prendre soin. Le succès public reste réjouissant.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (PC) dont 2 pouvoirs

8 2022 DVD 3 Stationnement de surface. Mesures diverses y compris tarifaires.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KERBOUA, M. PILARTZ, Mme JEMNI

Mme KERBOUA intervient sur cette délibération et ses diverses mesures qui visent à compléter ou corriger la réforme du stationnement, entérinée le 6 juillet 2021. Elle apporte des précisions sur les possibilités de modifier l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) de déménagement.
Pour rappel, l'autorisation de stationner un véhicule professionnel ou privé était gratuite jusqu'au 1er mars 2022. Le groupe Changer Paris avait rejeté la tarification de ce type de stationnement au Conseil de Paris, et déposé un vœu améliorant les termes de cette occupation temporaire. Le vœu fut rejeté.
Concernant le stationnement des personnes handicapées, le groupe Changer Paris avait demandé d'établir un bilan de la première année de mise en œuvre du ticket « Handi ». Ce bilan n'a pas été effectué à ce jour.

La délibération concerne aussi les tarifs applicables aux transferts de droits de résidents et aux changements de plaque, et le droit de stationnement des véhicules basses émissions.

Le groupe Changer Paris présentera des vœux ou amendements au Conseil de Paris ; dans cette attente, il s'abstiendra donc sur cette délibération.

M. PILARTZ répond. La voiture occupe 55% de l'espace public, le groupe Écologiste et Citoyen est ravi que la Ville de Paris ait décidé de rééquilibrer le ratio en faveur des mobilités douces, et la nécessaire revégétalisation d'un environnement trop minéral. Les États généraux du stationnement, présentés par David BELLIARD en juin 2021, ont ouvert une piste. Celle-ci vise à récupérer la moitié des stationnements de surface pour les rediriger sous la surface, afin de destiner les emplacements extérieurs à d'autres usages. À Paris, il y a quatre fois plus de places de stationnements souterrains qu'en surface, vides et peu exploités. L'exemple du projet « embellir » dans le quartier Secrétan a permis de récupérer 32 places de stationnement, rue Pailleron et rue Menans, pour y planter des arbres et végétaliser. Concernant l'augmentation des tarifs en surface, dans le 19ème, l'heure est passée de 2,40 euros à 4 euros, et à 6 euros dans les arrondissements centraux. Cette hausse s'accompagnera de mesures incitatives à l'offre de stationnement en sous-sol, avec des prix compétitifs. Ces mesures sont un levier pour changer les usages des automobilistes. Cette délibération propose des solutions d'aménagement, la gratuité dans certains cas (professionnels), pour accompagner le mouvement et favoriser l'évolution des pratiques de stationnement.

La délibération suivante (DVD35) suit la même pensée, en proposant la mise en place d'un Pass pour le stationnement souterrain des 2 Roues thermiques. Cette solution leur sera avantageuse, car ils paient désormais le stationnement en surface, la moitié du tarif d'une voiture.

Le chemin des sous-sols est emprunté peu à peu, permettant de dégager de la surface au sol et de redonner de la place aux piétons. Le groupe écologiste appelle à voter ces mesures pleines de bon sens.

Mme JEMNI ajoute que délibération regroupe diverses mesures tarifaires et techniques relatives au stationnement sur la voie publique. Elle complète des délibérations votées en juillet 2021.

Quelques-unes des mesures ont été citées dans les interventions précédentes, il faut mentionner aussi la mesure PMR (Personne à Mobilité Réduite) et l'ouverture du référencement de ces personnes en Île-de-France. Celles-ci n'auront plus besoin de prendre un ticket gratuit, car leur place sera enregistrée automatiquement.

Concernant le déménagement évoqué par Mme KERBOUA, cette dernière a signalé que le vœu de son groupe avait été rejeté. Donc, ce vœu ne peut trouver un écho dans cette délibération.

Des points positifs concernent les tarifs professionnels pour les soins à domicile, qui sont élargis à de nouveaux professionnels. Par rapport à juillet 2021, cette délibération propose des améliorations.

La Ville de Paris a des intentions responsables et louables. La municipalité sait entendre les demandes ou les critiques pour corriger et améliorer des mesures.

Avis favorable est donné à majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

M. Adji AHOUDIAN et Mme Karine GAUTREAU, co-rapporteurs :

9 **2022 DPMP 1 Subventions (311 973 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2022**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. AHOUDIAN

Mme TOUBIANA prend la parole sur cette délibération, qui propose des subventions à des associations, dont deux posent un problème au groupe Changer Paris. Il s'agit d'abord de « La Petite Rockette », qui organise des soirées Maniv'Elles, interdites aux hommes. Le site de l'association affiche ainsi que « *les espaces non mixtes sont une solution imparfaite dans un monde imparfait, ce n'est pas une raison pour autant de les abandonner* ». La deuxième association « Cyclofficine » a été mise en cause pour avoir organisé des ateliers à mixité choisie, réservés aux femmes et aux minorités de genre.

Le groupe Changer Paris ne peut cautionner ces deux associations, et demandera un vote disjoint, pour ne pas pénaliser les autres, au Conseil de Paris. Dans cette attente, le groupe votera contre cette délibération.

M. AHOUDIAN répond que ces deux associations n'œuvrent pas dans le 19ème. La liste des associations du 19ème bénéficiant des subventions de cette délibération reste presque inchangée depuis plusieurs années. Ce sont des associations qui promeuvent des initiatives ludiques, sportives et culturelles aux concitoyen.ne.s, sans aucune intention polémique.

M. DAGNAUD ajoute qu'il ne connaît pas les associations mises en cause, celles-ci n'interviennent pas sur le 19ème. À l'inverse, la majorité municipale souhaite saluer celles qui agissent sur le 19ème, qui bénéficieront par ces subventions du soutien de la Ville : Vivre Ensemble Maroc Tanger, Fabrication Maison, Veni Verdi, Espoir 19. Il serait regrettable de leur refuser ces subventions, quitte à faire valoir plus tard au Conseil de Paris les doutes sur les associations du 11ème et du 20ème arrondissement, citées par Mme TOUBIANA.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 9 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 5 (LR) dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstentions : 0

[Arrivée de Mme GAUTREAU]

M. Mahor CHICHE, rapporteur :

10 **2022 DAC 490 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à René Le Prévost au 33 rue Compans à Paris 19e**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, BORTOT, ARTIGUES, CHICHE

M. DAGNAUD rappelle que le Conseil d'arrondissement avait délibéré en juin 2021, et voté un vœu pour rendre hommage à René LE PRÉVOST. Aujourd'hui, il est donc proposé qu'une plaque soit apposée sur l'immeuble du 33 rue Compans, où René LE PRÉVOST et Josette AUBERT ont longtemps vécu.

M. BORTOT déclare que groupe communiste est très heureux et ému de voir cette plaque apposée. Cette délibération permet d'honorer à nouveau la mémoire de René LE PRÉVOST, lui qui était un militant infatigable de la mémoire. Son parcours témoigne de son caractère irréductible.

À 19 ans, en septembre 1939, il fut mobilisé pour combattre l'Allemagne nazie. Refusant la capitulation de Pétain avec son unité, il fut fait prisonnier. Il tenta deux évasions et réussit enfin la troisième fois. Il rejoignit alors la Résistance à Paris en 1942, et participa à la Libération de la capitale, et du 19ème, aux côtés de francs-tireurs. Après-guerre, sa vie fut marquée par l'engagement à la CGT et au PCF. René LE PRÉVOST fut l'artisan de l'ANACR 19ème, avec Robert ENDERWELT.

Il a publié également le livre *La Résistance dans le 19ème arrondissement*, pour perpétuer la mémoire de celles et ceux qui se sont soulevés contre l'occupant nazi.

Il est nécessaire de remémorer ces combats, d'utiliser cette empreinte résistante comme un outil politique, pour continuer à porter ensemble le message de René LE PRÉVOST.

M. ARTIGUE ajoute qu'il faut mesurer l'écart aujourd'hui avec le monde que René LE PRÉVOST a connu, et qu'il a contribué à faire évoluer. Naître en 1918 signifie grandir avec des millions de blessés, d'invalides, revenus marqués et handicapés de la Première Guerre mondiale. Les « gueules cassées », comme l'était son père, ces mutilés des tranchées, étaient tellement nombreux qu'une loterie a existé jusqu'en 1960 pour les aider. René LE PRÉVOST obtient son certificat d'étude en 1930, un diplôme alors sélectif. À cette époque, les diplômés sont rares. En 1930, il n'y a que 15 000 bacheliers. Prés de 60% des enfants quittent l'école sans diplôme et travaillent dès l'âge de 12 ans. Ils n'ont pas de congés payés, et s'échinent à la tâche 50 heures par semaine. René LE PRÉVOST devient garçon-boucher à 13 ans, et vit les avancées majeures du Front Populaire (semaines de 40 heures, deux semaines de congés payés, etc.). Naître en 1918, c'est avoir 20 ans en 1938 et être incorporé pour un service militaire de 2 ans, tout en étant mineur (alors à 21 ans). Après la déclaration de guerre, son unité participe aux combats de mai et juin 1940, causant la mort de 90 000 soldats français en quelques semaines. Prisonnier, René LE PRÉVOST est emmené en captivité en 1942. Il n'a que 24 ans, mais il compte déjà 4 ans sous le drapeau, dont 2 ans en tant que prisonnier. Il ne s'agit pas ici d'être son biographe, mais de souligner le contexte, les conditions de vie de René LE PRÉVOST et ses jeunes contemporains.

Pour baliser la trame sociale, la troisième semaine de congés payés advient en 1956, la quatrième en 1968. La semaine de 39 heures et la cinquième semaine de congés pays arrivent en 1981. Et en 2000, les 35 heures. Ces avancées sont le fruit d'un long combat, dont la société d'aujourd'hui bénéficie, grâce à la participation de René LE PRÉVOST et de tant d'autres. Rien n'était acquis et rien ne l'est aujourd'hui. Le combat continue.

M. CHICHE remercie ses collègues de leur rappel des étapes significatives de la vie de LE PRÉVOST. La Mairie, comme l'a rappelé le Maire, songeait depuis sa disparition à lui rendre hommage.

En juin 2019, son camarade de lutte Robert ENDERWELT, décédé en 2018, avait eu une belle cérémonie et une plaque apposée sur la façade de son immeuble rue Botzaris. Il paraissait donc important de parfaire l'hommage avec René LE PRÉVOST. Ces deux compères partageaient cette maxime de Madeleine RIFFAUD, pleine de force et d'engagement : « Avec les larmes, on ne construit rien ». En les rencontrant, en organisant avec eux des parcours mémoire, leur joie de vivre et de transmettre était remarquable. Cette maxime doit porter le travail de mémoire, avec l'idée d'action, car en effet, les larmes ne construisent rien.

René LE PRÉVOST, prisonnier de guerre, évadé, résistant, a rapidement connu la guerre, le service militaire. Engagé dans une unité en Belgique, comme d'autres, il refuse de se soumettre après l'appel du maréchal PETAIN à capituler. Il ne rend pas les armes, continue le combat face à l'ennemi à l'est de la France. Le 26 juin 1940, il est fait prisonnier à Berlin, puis transféré dans un camp en Allemagne où il reste 2 ans. Après deux tentatives manquées, il réussit à s'évader en avril 1942, au moment où il est menacé par la déportation en Pologne, au camp de Rawa-Ruska. Il rejoint alors Paris, et obtient des responsabilités pour la région Paris-Nord. Il participe à la Libération de Paris, dans le 19ème. Après la guerre, il poursuit son engagement communiste, et accède à des responsabilités à la cellule du 19ème. Plus tard, il participe à l'ANACR et en devient le Président d'honneur. Il faut, à ce titre, souligner le travail qu'il a réalisé au sein des établissements scolaires. Et surtout, avec l'ANACR, René LE PRÉVOST a publié le livre *La résistance dans le 19ème*, qui sera bientôt réédité, avec le soutien de la Mairie du 19ème.

En rendant hommage à René LE PRÉVOST, il faut avoir une pensée pour son épouse Josette.

La plaque sera apposée au 33 rue Compans, où René LE PRÉVOST a vécu.

M. DAGNAUD exprime à son tour la fierté et l'émotion du 19ème d'inscrire dans la durée l'hommage à René LE PRÉVOST. Au-delà de l'hommage à son magnifique parcours d'homme libre, résistant, militant, il faut honorer son travail de transmission de la mémoire, à laquelle il a consacré une grande partie de sa vie. L'ANACR, dont il fut le Président, poursuit aujourd'hui sa mission.

René LE PRÉVOST était une figure et l'un des inspirateurs du travail mémoriel déployé dans le 19ème arrondissement depuis plusieurs années. La Mairie a collaboré avec ces porteurs de mémoire, et prévoit la réédition de l'ouvrage collectif *La résistance dans le 19ème* auquel avait contribué Robert ENDEWELT. Il est fondamental de mettre à jour leur travail, ainsi que l'engagement de René LE PRÉVOST. À l'échelle du 19ème et bien au-delà, ces figures de la résistance nourrissent l'identité commune. Leur parcours doit continuer à inspirer et éclairer le chemin. Chacun à sa mesure, il faudra se montrer digne de l'héritage que René LE PRÉVOST a légué.

La mairie est heureuse ce soir de décider l'installation de cette plaque, qui réjouira Josette AUBERT et les amis qui ont accompagné la vie de René LE PRÉVOST.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Sandrine FERAY, rapporteure :

11 2022 DEVE 21 Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022 - 2027
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO, M. BORTOT, Mme FERAY

Mme TOLEDANO déclare que le groupe Changer Paris est sensible à l'amélioration de la restauration collective, comme tout un chacun *(bruits de salle, peu audible).*

Par ailleurs, ce plan alimentation durable se réfère à une étude suédoise, et aux bienfaits liés au fait de réduire la viande. Les arguments ne semblent pas objectifs. Surtout, ce plan d'amélioration a le souci du bien-être animal. Cette cause du bien-être animal et de l'amélioration de l'alimentation est précieuse, mais, pour cette raison, le groupe Changer Paris considère que ces deux causes n'ont pas de rapport entre elles. Les relier réduirait leur importance. C'est pourquoi, à moins d'enlever le passage sur le bien-être animal, le groupe Changer Paris s'abstiendra.

M. BORTOT déclare que le groupe communiste votera pour cette délibération, étant très attaché à la restauration collective. Quelques chiffres sur les hausses de prix sont à citer : + 15,3 % pour les pâtes, +7,8 % pour la viande. La restauration collective dans ce contexte d'inflation est un outil essentiel pour réduire les inégalités. Le groupe communiste est particulièrement sensible à la question de l'égalité d'accès à une nourriture saine. Il faut saluer la dynamique et l'ambition de ce plan, qui donne le droit à une alimentation de qualité à tous les enfants parisiens. Il est primordial que les circuits courts et le bio soient accessibles à tous, et non réservés à quelques-uns. L'école doit être le lieu où les enfants apprennent à se nourrir correctement. Enfin, les élus communistes souhaitent rappeler leur positionnement sur la reprise de la restauration scolaire en régie directe.

Mme FERAY prend la parole au nom du groupe écologiste du 19ème. Cette délibération permet d'évoquer le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris, qui s'est fixé de nouveaux objectifs, ambitieux, pour 2027. L'objectif est d'atteindre une alimentation 100% durable, dont 64% de bio et 50% de local dans toute la restauration collective parisienne. Ce plan doit répondre aux nombreux défis environnementaux et climatiques, qui sont immenses et s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat. L'alimentation est le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre, après le transport aérien. Elle influence par conséquent la préservation de la biodiversité, les ressources naturelles et le développement de l'agriculture de proximité. Dans le cadre du plan d'alimentation durable, un des outils sera de mutualiser les commandes de la restauration collective. Le plan implique également un soutien aux agriculteurs et un engagement sur les prix, afin qu'ils soient abordables pour les consommateurs et viables pour les producteurs. Il faut que les agriculteurs puissent être fiers de vivre de leur métier et de nourrir la collectivité.

Le plan vise ainsi à préserver les ressources naturelles, la biodiversité et la résidence de territoires. Ce plan d'alimentation porte aussi la question fondamentale de la santé publique et propose aux enfants des menus de meilleure qualité, composés d'aliments plus sains et durables. Dans cette logique, le plan inclut l'inévitable sortie du plastique dans la restauration collective. Ce plan d'alimentation durable est ambitieux, il considère les enjeux essentiels. Il faudra travailler à sa mise en place et son application à l'échelle locale. Ainsi, la Mairie restera vigilante quant au suivi du plan, à l'aide d'objectifs précis et chiffrés.

M. DAGNAUD rebondit sur cet engagement confirmé de la Mairie, pour illustrer l'action à l'échelle du 19ème, avec l'aide d'Halima JEMNI et Yasmina MERZI. Les objectifs du plan d'alimentation durable sont déjà atteints dans le cadre de la restauration scolaire. Ainsi, aujourd'hui, 60% des denrées servies dans les cantines du 19e sont issues de l'alimentation durable (bio, label rouge).

Très concrètement, la majorité des féculents (pâtes, riz, semoule, quinoa) et légumes d'accompagnement (mâche, fleurettes de brocolis, carottes, courgettes, haricots, petits pois) sont issus de l'agriculture biologique, tout comme les laitages servis. En outre, ces aliments sont produits dans la région Île-de-France, sélectionnés selon les mentions IGP ou Haute Valeur Environnementale. Les objectifs fixés par loi Egalim' sont atteints.

En parallèle, depuis 2019, la Mairie du 19ème se révèle pionnière, engagée dans la réduction des protéines carnées. Elle a ainsi décidé de servir deux repas végétariens par semaine dans les restaurants scolaires du 19ème, pour répondre aux enjeux environnementaux et aux objectifs de qualité. En proposant moins de viande, la qualité des approvisionnements s'est améliorée. En effet, cette baisse de quantité permet une meilleure qualité, avec de la viande labellisée, respectueuses des conditions d'élevage et du bien-être animal.

D'autre part, la Caisse des Écoles s'engage dans la sortie du plastique, avec une feuille de route exigeante en termes de réduction des emballages et de disparition du matériel plastique dans les cuisines. Là encore, illustration concrète, le petit matériel a été remplacé (carafes, assiettes, ustensiles). Enfin, la Mairie, engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, conduira cette année un travail avec les associations de transition écologique, pour réduire l'empreinte carbone des menus. Les objectifs sont ambitieux, mais l'exécutif est heureux de pouvoir les mener avec les équipes de la Caisse des Écoles, remerciée pour son aide.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

M. Xavier GOLCZYK, rapporteur :

12 **2022 DDCT 53 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions à 25 associations pour le financement de 26 projets**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. AHOUDIAN

Mme TOUBIANA intervient sur la délibération. Les actions sont honorables, cependant, parmi les subventions accordées aux associations, certaines promeuvent des activités non-mixtes ou interrogent la place de la femme dans les quartiers populaires. Au-delà de ces actions sûrement nécessaires, il faut noter et questionner ce besoin grandissant de séparer les hommes et les femmes.
Le groupe Changer Paris s'interroge, pour savoir s'il s'agit d'une compensation de la mise à l'écart de la femme dans la société depuis des décennies, ou d'une réponse à de nouvelles discriminations subies par les femmes dans ces quartiers. Le groupe Changer Paris s'abstiendra sur cette délibération, et demandera un vote disjoint au Conseil de Paris.

M. AHOUDIAN répond, ne saisissant pas les arguments de Mme TOUBIANA. Les subventions dont bénéficieront les associations du 19ème ne financent pas des initiatives qui séparent les publics. Au contraire, il s'agit de financer des initiatives qui rassemblent des publics, notamment l'association « Approche » qui mène une action sur le secteur Belleville-Compans. Par ailleurs, sur l'espace public, ce n'est pas la présence des femmes qui est source de plaintes, mais celle intempestive de jeunes qui occupent toute la place et n'en laissent pas aux autres. Il s'agit donc de rétablir un équilibre.

Les associations, saluées ici, ne favorisent pas du tout la séparation hommes-femmes. Au contraire, il s'agit de valoriser des initiatives mixtes, menées par les jeunes femmes et jeunes hommes des quartiers populaires. C'est pourquoi les élus sont invités à soutenir cette délibération pour les associations du 19ème.

M. DAGNAUD rappelle que le travail mené par l'équipe municipale, avec Adji AHIOUDIAN, Andrea FUCHS et Xavier GOLCZYK, dans les quartiers populaires, s'inscrit dans une logique de mixité des genres dans l'espace public. Donc, les associations et projets invoqués par Mme TOUBIANA ne sont pas connus. La doctrine de la Mairie est claire et se déploie de manière très visible, depuis plusieurs années, dans les actions qu'elle finance et accompagne.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

Mme Séverine GUY, rapporteure :

13 2022 DSP 9 Subvention (28 000 euros) à l'association Oppelia et convention relative à la présence d'usagers de drogues dans les gares et stations de la RATP
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme KONÉ, M. LAMBEY, Mme GUY

Mme KONÉ prend la parole, car cette délibération est l'occasion pour le groupe écologiste de rappeler sa solidarité avec les riverain.e.s du square de la porte de la Villette. Le déplacement des usagers de drogue du jardin d'Éole à porte de la Villette s'est déroulé en septembre 2021. Depuis près de 8 mois, ces personnes sont laissées à l'abandon dans un square, sans solutions d'accompagnement et d'hébergement, ni de solutions de sécurisation du quartier pour les habitant.e.s.

Les limites des capacités d'intervention des collectivités locales sont atteintes. Pourtant, les maires, les élus locaux et les habitant.e.s continuent, sans succès, à se mobiliser pour alerter sur ces problèmes. L'État est à nouveau appelé à prendre ses responsabilités, avec l'espoir que le nouveau gouvernement fasse preuve d'une réelle volonté de trouver des solutions.

Le groupe écologiste se réjouit que cette délibération soit présentée et soumise, permettant la subvention de 28 000 euros à l'association « Oppelia », pour financer des maraudes d'accompagnement et de prise en charge des usagers de drogue dans les gares et stations RATP. Cependant, les élus écologistes restent conscients que la problématique de l'usage de drogue sur l'espace public n'est pas résolue. Ainsi, le groupe continuera à dénoncer avec fermeté le traitement inhumain de ces personnes en détresse psychique, physique et sociale ; à exiger une prise en charge médico-sociale globale par des mesures efficaces et humaines, comme les dispositifs de mise à l'abri, le renforcement de la médiation, et le déploiement de « Halte soins addiction », avec des espaces de consommation à moindre risque. Le ministre de la Santé l'avait déjà annoncé en septembre 2021. Le renforcement de la présence policière pour le quartier porte de la Villette doit également être prévu.

Pour rappel, le groupe écologiste de Paris, ainsi que la sénatrice Mélanie VOGEL, ont saisi la Défenseure des droits en février 2022, afin de l'interpeller sur les conditions de vie subies par ces usagers installés porte de la Villette. Conformément à l'article L. 345-2, toute personne sans-abri en condition de détresse médicale (physique ou psychique) a accès à tout moment à un dispositif d'hébergement d'urgence. Les élus écologistes resteront mobilisés jusqu'à ce que la revendication soit entendue.

Les habitant.e.s du 19ème ont le droit à la même tranquillité et qualité de vie que les autres Parisien.ne.s

M. LAMBEY remercie le Maire pour son chaleureux mot de bienvenue, et indique qu'il aurait préféré rejoindre le Conseil dans d'autres circonstances (le décès de Gérard LOUREIRO). Au nom de Gérard LOUREIRO, la force et la conviction portent l'engagement de son colistier.
Concernant la délibération, l'attachement du groupe Changer Paris sur ce fléau est reconnu, ainsi que sa volonté de lutter contre la drogue, gangrénant le 19ème depuis trop longtemps. La délibération proposée cite les institutions présentes et travaillant sur le sujet ; cependant, force est de constater que malgré leurs actions, elle n'est pas efficace. La délibération souhaite renforcer les maraudes et la réduction des risques ; le constat montre que ces actions passées ne fonctionnent pas. Cette délibération ressemble à un vœu pieu.
La subvention s'élève cette fois à 28 000 euros. Beaucoup de subventions ont déjà été accordées, pour si peu de résultats. Les actions menées par le préfet ou la Mairie de Paris sont un aveu d'échec, car elles ne fonctionnent pas. Seules les actions proposées par le groupe Changer Paris sont les seuls à être pérennes dans le temps. Les toxicomanes que la Ville a parqués à la porte de la Villette après les avoir sortis du Jardin Éole et qui s'étendaient sur la rue Archereau et la rue Mathis, ils sont déjà de retour sur la ligne 7 et consomment dans les rames entre les usagers. Ils sont également revenus dans les jardins et sur la place Stalingrad. Malgré tout, pour ne pas pénaliser la situation dramatique vécue par nos concitoyens du 19ème, le groupe Changer Paris votera cette délibération, tout en restant vigilant à ce que la Ville mette enfin en place une solution pérenne.

Mme GUY répond aux interventions précédentes. Cette délibération a pour but d'autoriser la Mairie de Paris à signer une convention avec plusieurs partenaires, dont la région Île-de-France.
Le vote positif du groupe Changer Paris est donc réjouissant, car la Région a déjà voté la subvention pour « Oppelia » et soutient le dispositif. Le groupe Changer Paris du 19ème est ainsi cohérent. Cependant, il faut rappeler que ni le maire du 19e, ni la Maire de Paris n'ont décidé de parquer dans le square Perceval les usagers de drogue. Il s'agit d'une décision du ministre de l'Intérieur et du préfet de police de de Paris.

Concernant les solutions que le groupe Changer Paris dit avoir proposées, l'exécutif ne s'en souvient pas. En revanche, le groupe Changer Paris a été invité à plusieurs reprises à proposer des solutions alternatives, qui n'ont pas été très manifestes jusqu'ici. La majorité reste ouverte à des suggestions. Une pensée est adressée aux riverains, car ils subissent une situation qui ne s'améliore pas.

Ce dispositif aide à apporter un « bout de solution », même si elle n'est pas miraculeuse.

M. DAGNAUD conclut au sujet de la situation du square Forceval, qui continue d'être préoccupante. Elle est la conséquence de la décision du ministre de l'Intérieur et du préfet, qui n'ont pas consulté la Mairie du 19ème, et ont voulu ce transfert de la scène de trafic à ciel ouvert, au square Perceval, porte de la Villette. Depuis, la municipalité et le quartier se trouvent dans une impasse.
Il faut toutefois souligner la force et la permanence de l'engagement de la Mairie et des riverains. Ceux-ci sont en première ligne et subissent les contrecoups de cette situation. L'association « Villette village » dans le 19ème est à cette occasion saluée, ainsi que le collectif des associations de Pantin, Aubervilliers et Paris qui s'est constitué. Plusieurs élus ont été à leurs côtés lors des manifestations et des rassemblements organisés. Avec Séverine GUY, Nicolas NORDMAN et Anne SOUYRIS, l'exécutif a réuni l'ensemble des acteurs (représentants de riverains, acteurs associatifs et économiques, partenaires institutionnels) pour des points d'étapes des dispositifs en place.

Le rapport de force doit se réaliser, car la situation ne peut continuer et doit changer. Il faut entretenir l'espoir qu'après plusieurs mois de séquences électorales et d'ellipses sur le sujet, un travail s'engage pour des solutions concrètes et efficaces. L'impératif est de sortir les riverains

de l'enfer auquel ils sont aujourd'hui confrontés. Au-delà des concitoyens, ce sont aussi les acteurs économiques, la Cité des Sciences, le Glazart, la RATP, le Paris Event center, qui se trouvent dans l'inquiétude et la difficulté. La Mairie et son maire ne renonceront jamais à faire bouger la situation, qui ne peut perdurer. Ce fardeau ne peut être endossé par un quartier déjà vulnérable. Les actions entreprises ces derniers mois n'ont pas été vaines. Pour rappel, la municipalité a mené quelques batailles et 500 places d'hébergement ont été obtenues, dans le cadre du dispositif financé par la préfecture, avec le soutien de la Ville. La grande majorité des usagers de drogue présents sur le square Perceval bénéficient aujourd'hui d'un hébergement accompagné. Néanmoins, cette avancée indispensable ne suffit pas, car l'hébergement n'est jamais un enfermement. Un toxicomane, même bénéficiaire d'un hébergement, reste un toxicomane, touché par cette addiction à la plus dévastatrice des drogues. Un usager de crack, même hébergé, a un besoin irrépressible de consommer, et donc de trouver des subsides pour financer cette consommation. C'est ainsi que l'écosystème du crack génère de l'insécurité et des tensions.

L'autre bataille menée a été de déverrouiller la conception répressive du problème. Aujourd'hui, il est admis que la réponse policière ne peut être la seule. Les actions pour tarir les trafics square Perceval sont utiles, mais insuffisantes. Le trafic continue à ciel ouvert, les consommateurs continuent à se procurer sans grande difficulté du crack, un dérivé de la cocaïne. La solution s'articule autour de la lutte résolue contre les trafics et trafiquants. Malgré quelques succès, cette lutte n'est pas terminée. Les autorités de police doivent renforcer les moyens d'action pour neutraliser les trafics. Ensuite, une réponse médico-sociale est fondamentale. Les usagers de drogues doivent être accompagnés et pris en charge, et ne peuvent être abandonnés dans leur addiction et leur grande précarité, laissés dans la souffrance psychiatrique que cette détresse engendre.

Pour conclure en toute transparence, la question du lieu de la prise en charge reste un point de bataille, à affiner. La prise en charge médico-sociale, indispensable, ne peut s'organiser sur le site de consommation de drogue. Cette localisation reviendrait à pérenniser l'écosystème du crack, qui est incompatible avec la vie d'un quartier et de ses habitants. Les riverains ont besoin de se sentir en sécurité, les établissements et acteurs économiques doivent pouvoir accueillir du public dans des conditions sereines. Si un relais et un réseau médico-social sont essentiels, l'implantation durable d'un écosystème du crack porte de la Villette n'est pas la solution. Cette conviction est partagée par les acteurs concernés, les associations de riverains.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Philippe MANTE, rapporteur :

14 2022 DTEC 7 Cadrage de la révision légale du Plan Climat de Paris
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MANTE, LERT

M. MANTE interpelle les élus du Conseil sur les températures estivales des derniers jours, 30 degrés propices aux apéritifs en terrasse et aux sandales. L'élu écologiste s'inclut dans ces réjouissances, quelque peu prématurées pour la saison. Une fois passé l'agréable moment, le souvenir inquiet des 42,6 degrés de l'été 2019 à Paris ressurgit. La voix intérieure de chacun se demande si ces températures seront celles de cet été. La page Wikipédia dédiée au climat parisien indique que les températures moyennes au mois de mai sont comprises entre 10,5 degrés et 19 degrés, sur la période 1971 et 2000. Dès 2018, Jean JOUZEL prévoyait des températures autour de 50 à 55 degrés pour 2050 sur l'ouest de la France.

Heureusement, la Ville de Paris n'est pas inactive sur le climat. Dès 2007, elle s'est engagée avec un Plan Climat, renouvelé et complété au fur et à mesure, qui trace le chemin d'une ville neutre en carbone à l'horizon 2050, avec des points d'étape en 2030 et 2050. Le dernier rapport du GIEC rappelle que les engagements doivent être renforcés et qu'il faut accélérer l'interruption des émissions de gaz à effet de serre. L'Europe a ainsi rehaussé son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de - 40% à - 55%. Elle prépare un paquet législatif inédit pour le climat, douze mesures réunies sous le même objectif nommé « Fit for 55 » (« Prêt pour 55 » en français).

La révision du Plan Climat parisien est l'occasion d'amplifier l'effort, au niveau local et social. Cette révision qui s'ouvre pour deux années permettra de s'interroger collectivement, de réfléchir aux déclinaisons locales avec une dynamique de territorialisation. Le 19ème doit devenir un arrondissement exemplaire, moteur de la dynamique parisienne, et même métropolitaine. Les acteurs engagés sont nombreux, il faut les mobiliser et dessiner des actions prioritaires dans le 19ème pour contribuer aux objectifs à atteindre à l'échelle de Paris.

Cette délibération est majeure dans la vie et l'histoire de la cité ; les élus sont invités à la soutenir.

M. LERT prend la parole après M. MANTE, salué en tant qu'adjoint rapporteur. Cette délibération importante lance et cadre la révision du Plan Climat parisien. Ce nouveau plan sera adopté en 2024, avec l'étude réalisée à Paris sur les conséquences du changement climatique. En effet, la Ville de Paris a mené une étude durant l'automne 2021. Celle-ci montre que la température a augmenté de 2,3 degrés, et que la ville n'est pas à l'abri de pics à 50 degrés. L'équipe municipale a discuté de cette probabilité avec le scientifique Jean JOUZEL au Forum de la Météo et du Climat. Cette éventualité doit être anticipée, le constat est sans appel sur le territoire parisien, il faut accélérer sa transition écologique. La Ville de Paris a été pionnière, avec la Maire de Paris et les conseillers prédécesseurs, sur l'engagement climatique ; cependant, les objectifs 2030 sont très ambitieux et la marche haute à gravir. Il faut diminuer la consommation énergétique, à s'adapter à ce premier défi pour les Parisien.ne.s. Les vagues de chaleur ne sont pas les seules à redouter, il faut penser aux inondations, survenant à des périodes qui n'y sont pas propices.

Ce constat, désormais confirmé au niveau scientifique, pousse à accélérer la transition écologique à Paris. La mobilisation locale dans chaque arrondissement est au cœur de cette révision. Les maires d'arrondissement, les adjoint.e.s à la question climatique sont en première ligne, pour animer la concertation locale et la co-élaboration des actions prioritaires de chaque arrondissement.

Une attention particulière sera apportée à la lutte contre les discriminations socio-environnementales. Les habitants des arrondissements populaires, comme le 19ème, sont les victimes du changement climatique, confrontés directement à la question de la pollution de l'air, la pollution sonore, la précarité énergétique, les îlots de chaleur urbains. Ces quelques exemples montrent qu'il est impératif que cette transition soit juste et égalitaire, qu'elle ne laisse personne au bord de ce chemin. L'ambition est de décliner le Plan Climat, en coordination avec les maires d'arrondissement, pour définir les priorités de chaque territoire.

Ce travail est lancé pour 2 ans, avec une première année intensive et une concertation localisée, ensuite les priorités seront traitées selon chaque arrondissement, intégrées aux feuilles de route actualisées des mairies d'arrondissement.

M. DAGNAUD remercie les deux élus et invite le Conseil d'arrondissement à ratifier ce cadrage.

Ce document pose des objectifs précis, à garder dans le viseur, et propose une méthodologie en direction des maires d'arrondissement. Les élus sont invités à voter en faveur de la révision du Plan Climat de Paris.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

Mme Yasmina MERZI, rapporteure :

15 2022 DASCO 7 Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (926.294,34 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes KERBOUA, MERZI

Mme KERBOUA précise que les organismes qui bénéficient des subventions ont été sélectionnés à la suite d'un appel à projets ouvert en décembre 2021 et janvier 2022. Plusieurs questions se posent au groupe Changer Paris, comme le descriptif des ateliers, qui sera demandé en commission. La Ville octroie des subventions à l'Ambassade de la Turquie, un choix surprenant. Ainsi, le groupe Changer Paris émet des réserves quant à l'intervention dans les écoles, de correspondants de cette Ambassade, représentant l'État turc. « La Petite Rockette », qui a déjà organisé des soirées en mixité choisie, est inacceptable. Comme un vote disjoint n'est pas possible, le groupe Changer Paris votera contre cette délibération - et demandera un vote disjoint au Conseil de Paris.

M. DAGNAUD n'a pas compris pourquoi l'État turc est évoqué.

Mme KERBOUA indique qu'une subvention est accordée à l'ambassade de Turquie (*ndlr : dans le 8ème arrondissement)*, sans détail sur la raison.

M. DAGNAUD a la délibération sous les yeux, mais ne voit pas quel est l'article concerné.

Le Maire cherche dans la liste des 70 associations parisiennes, citées dans la délibération.
Mme KERBOUA lit ensuite le passage concerné (peu audible).

M. DAGNAUD invite Mme KERBOUA à poser ces questions en commission.

Mme MERZI répond à l'intervention de Mme KERBOUA. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un appel à projet ouverts à des structures qui interviennent dans le cadre des temps périscolaires, organisé les mardis et vendredis dans les établissements scolaires (maternelles, élémentaires). La délibération comprend en effet plusieurs articles référençant des organismes habilités à dispenser des ateliers périscolaires, avec des conventions annuelles d'objectifs en pièces jointes incluant des droits, devoirs, objectifs etc.

Concernant les associations citées pour le 19ème, celles-ci sont déjà connues et interviennent pour certaines en reconduction, dans les écoles de l'arrondissement, pour proposer des activités aux enfants. Il s'agit entre autres de l'Association régionale du sport, Connaître et Protéger la Nature (FCPN), la Débrouille Compagnie (bien connue pour son art de la récupération) ou encore le FRAC. Ces associations permettent ainsi aux élèves de bénéficier d'ateliers de qualité, par des structures extérieures ayant répondu à l'appel à projets. Il faut remercier à cette occasion plusieurs directions de la Ville de Paris, la DAC, la DJS ou le CASVP, qui, en partenariat, dans le cadre d'un conventionnement avec des associations agréées, offrent la possibilité aux enfants de bénéficier de ces ateliers de qualité.

Avis favorable est donné à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

M. Andréas PILARTZ, rapporteur :

16 2022 DPE 4 Récupération des épaves de vélos à l'espace tri de la Porte des Lilas - Convention avec le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires Parisiens (RéPAR).
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ

M. PILARTZ prend la parole pour présenter la délibération. Le Réseau des Ateliers Vélos Participatifs et Solidaires (RéPAR) est un acteur très présent dans le recyclage de vélos en fin de vie, un vecteur d'entraide dans les quartiers populaires. Grâce à des conventions, RePAR pilote la récupération gratuite des épaves de vélos, à l'espace de la porte des Lilas. Il s'agit d'un gisement de vélos épaves, enlevés de la voie publique par la Direction de la propreté et la Préfecture de police.

Par ailleurs, ce réseau associatif créé en 2018 rassemble des ateliers vélos participatifs et solidaires parisiens, qui compte plus de 9 000 adhérents. Les vélos épaves récoltés à Paris sont stockés dans l'espace dédié au réemploi de cycles, à la déchetterie de la porte des Lilas. Ces vélos sont ensuite pris en charge par les membres de l'association, remis en circulation ou démontés pour la réutilisation de pièces. Près de 2 300 vélos ont pu être traités depuis 2019. En complément de cette activité, les associations membres du réseau proposent aux Parisien.ne.s 20 permanences d'auto-réparation par semaine et 300 ateliers en extérieur par an, dans les quartiers populaires de Paris. L'association RéPAR, exemplaire dans la pratique du recyclage, a donné entière satisfaction. Il est donc proposé de renouveler la convention pour une durée de 3 ans avec la Ville de Paris.

Le Conseil d'arrondissement est invité à soutenir la délibération.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

17 2022 DPE 19 Subventions (244.280 €) et conventions avec 8 associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, PILARTZ

M. DAGNAUD remercie en amont Mme BROSSEL, qui porte les initiatives de la délibération à l'échelle parisienne.

M. PILARTZ présente la délibération. Le compostage de proximité est une solution aux biodéchets, porté par les citoyens. Depuis 2010, la DPE déploie et accompagne des projets de compostage de proximité, animés par des collectifs d'habitants ou d'associations. Ces solutions permettent de valoriser 1 500 tonnes par an de biodéchets à Paris. Dans le 19ème, la subvention concerne le

composteur du jardin Hérold, de l'association Espace. Outre les apports de 60 foyers, l'association a développé en 2018, une collecte de biodéchets en points d'apport, situés dans plusieurs lieux du quartier Danube-Solidarité, comme le centre Paris'Anim, le Café, D2L, permettant de traiter 2 tonnes de biodéchets sur le site Hérold. L'association Espace souhaite amplifier ce dispositif en installant de nouveaux points d'apport au pied des immeubles des Orgues de Flandres, et au sein des résidences Danube-Solidarité, en lien avec la démarche « Zéro déchets » dans les quartiers Danube-Solidarité et Marseillaise, mis en place cette année par la DPE et la Mairie.

L'objectif de l'association en 2024 est de collecter 8 sites, valoriser 4 tonnes de biodéchets par an et produire 400 kilos de compost sur le site Hérold. Ce compost sera ensuite distribué gratuitement aux habitants du quartier pour leur usage personnel. Les élus sont donc invités à soutenir cette démarche éminemment écologique.

M. DAGNAUD rappelle que ce dispositif complète les possibilités déjà mises à disposition des habitants du 19ème, désireux de participer à la valorisation des déchets. Pilote en la matière, la Mairie d'arrondissement a commencé avec le compostage en pieds d'immeubles. Elle a ensuite engagé le lombricompostage, un dispositif plus domestique. Puis, une collecte séparative de déchets alimentaires a été mise place, spécificité de quelques arrondissements, le 2ème, le 12ème et le 19ème. L'arrondissement est aujourd'hui le plus grand territoire français engagé sur cette collecte, et poursuit le dispositif avec ce compostage de proximité. La Mairie travaille aussi à installer des composteurs sur les marchés, pour permettre aux concitoyens qui n'ont pas accès aux dispositifs installés de prendre part à ce grand mouvement. La pratique du compostage réduit les déchets envoyés à l'incinération ou à l'enfouissement, et les valorise pour produire du bio-carburant par exemple. Ainsi, le compostage contribue à la grande chaîne du développement durable et à la lutte pour la préservation des ressources naturelles. Les élus peuvent être fiers des actions engagées dans le 19ème et à Paris, ainsi que d'apporter leur soutien aux associations lauréates de l'appel à projets Compostage de Proximité.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

M. Olivier WANG et Mme Séverine GUY, co-rapporteurs :

18 2022 DAE 4 Subventions (5.991.000 euros) et conventions avec 96 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles.
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOLEDANO, M. WANG

Mme TOLEDANO indique que le groupe Changer Paris s'abstiendra, pour les mêmes raisons précédemment citées, au sujet de l'association « La Petite Rockette ».

M. WANG prend la parole pour présenter cette délibération importante. Les structures d'insertion sont très reconnues pour favoriser le retour à l'emploi. En 2019, 60% de personnes bénéficiaires de ces structures sont sorties avec un dynamisme, et ont retrouvé un emploi ou une formation professionnalisante. Il s'agit d'encourager ces structures qui ont souffert pendant la crise sanitaire, comme d'autres entreprises. Il faut les aider dans leurs besoins en fonctionnement. C'est la raison de cette subvention qui s'élève à 1 million d'euros pour Paris. Il faut savoir que ces structures sont conventionnées par l'État, la DREETS, et donc contrôlées.

La crainte et la position du groupe Changer Paris ne sont pas vraiment comprises. Enfin, ces structures s'adressent à des personnes fragiles, qui souhaitent se réinsérer.
Le Conseil est donc invité à voter en faveur de cette délibération.

Avis favorable est donné à l'unanimité.

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

M. François DAGNAUD propose ensuite au Conseil d'adopter dans un vote unique les autres projets de délibérations soumis pour avis et qui n'ont pas fait l'objet de demandes d'interventions.
Ces projets sont adoptés à l'unanimité des votant.e.s, soit par 40 voix pour dont 8 pouvoirs.

VŒUX

19 **V192022030 Vœu relatif à la préservation des jardins d'enfants pédagogiques de la Ville de Paris, déposé par le groupe Paris le 19ème en Commun, Socialistes et Citoyens.**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme JEMNI, Mmes KERBOUA, KONÉ, M. CHAOUAT

Mme JEMNI présente le vœu déposé par la majorité. Les jardins d'enfants pédagogiques sont historiquement les plus anciens établissements d'accueil de la petite enfance. Construits dans les années 1920, dans le contexte du développement de l'habitat social et l'entrée massive des femmes sur le marché du travail, ces structures d'accueil se sont constituées pour favoriser les capacités d'apprentissage des enfants. Gérés précédemment par Paris Habitat, depuis 1986, les jardins pédagogiques sont directement gérés par la Ville de Paris. Il existe actuellement 20 jardins d'enfants pédagogiques, répartis dans 8 arrondissements, avec une capacité d'accueil total de 1 027 enfants, âgés de 2 ans et demi à 6 ans. Il faut souligner que 12% des enfants accueillis sont en situation de handicap. Le 19ème est l'un des arrondissements pourvus, avec 4 jardins pédagogiques situés dans quartiers les plus populaires de l'arrondissement, pour un total de 223 places. Ces jardins d'enfants représentent un cadre privilégié d'accueil, avec une équipe pluridisciplinaire. De nombreuses études ont montré l'intérêt de ces structures, leur qualité pédagogique en matière de sociabilisation, leur préparation à l'école primaire, et la capacité d'assurer la mixité sociale et l'inclusion d'enfants en situation de handicap. La loi pour l'École de la confiance du 26 juillet 2019 fixe l'obligation de scolarité et d'inscription à compter de 3 ans. Les élus parisiens ainsi que le collectif des parents, se sont mobilisés par un vœu adopté en avril 2019 pour réclamer la préservation de ces jardins, et cette mobilisation a permis le report à la rentrée 2024. Or, le cadre législatif s'impose aux collectivités, qui doivent faire appliquer la loi. Les jardins d'enfants pédagogiques n'accueilleront plus d'enfants à la rentrée 2024. La Mairie regrette cette décision.

C'est pourquoi les groupes de la majorité déposent ce vœu, pour rappeler leur attachement et leur souhait de préserver ces jardins d'enfants parisiens, ainsi que la nécessité d'un partenariat avec l'Éducation Nationale sur le devenir de ces structures d'ici 2024. Ils souhaitent qu'un modèle innovant soit inventé permettant de préserver les spécificités de ces jardins pédagogiques.

Mme KERBOUA intervient. Toutes les études montrent que les jardins d'enfants pédagogiques sont bénéfiques pour le développement global de l'enfant. L'amendement voté pendant la 15ème législature, a repoussé la fermeture de ces structures de 2 ans. Cette période moratoire aurait dû

permettre de trouver des solutions pérennes, en lien avec l'Éducation Nationale, pour que l'existence et la compétence de ces jardins d'enfants soient reconnues. La majorité s'était engagée en 2019 à réfléchir à l'avenir de ces structures. Or, 3 ans plus tard, cette réflexion ne semble pas avoir été lancée, et la fermeture se rapproche, sans l'émergence d'une solution alternative. Il faut essayer d'annuler la fermeture de ces jardins d'enfants et réfléchir avec l'Éducation Nationale à des solutions d'avenir si ces jardins venaient à fermer, avec une attention particulière pour les enfants en situation de handicap. Mais aussi plus généralement pour les familles et les professionnels. Le groupe Changer Paris votera pour cette délibération.

Mme KONÉ prend la parole et rappelle à son tour que ces 22 jardins d'enfants sont parmi les plus anciennes structures dédiées à la petite enfance à Paris. Créés à partir des années 1920, ils représentaient une innovation sociale et pédagogique, avec le but d'améliorer la réussite scolaire des enfants issus de milieux défavorisés. Leur existence était déjà menacée en 2017 et en 2019 ; les écologistes avaient apporté à travers plusieurs vœux leur soutien à ces structures. Ces jardins d'enfants méritent d'être préservés et dynamisés, dans cette époque où des interrogations surgissent sur l'éducation des plus petits (lutte contre l'échec scolaire, production des inégalités). Ces structures ont réussi le pari de l'inclusion, en accueillant près de 12% d'enfants en situation de handicap. Le groupe écologiste avait proposé des évolutions, en faveur d'un lieu innovant et des tranches d'âge plus larges, intégrant des enfants plus petits, pour pouvoir préserver ces structures. Ce type d'établissement, qui existe ailleurs dans le monde, serait inédit à Paris et en France. Une piste de travail devait être établie pour l'avenir, d'un jardin d'enfants dans le 12ème arrondissement.

Ces jardins pédagogiques, fréquentés depuis longtemps par les enfants de familles de catégories socioprofessionnelles variées, procurent une mixité sociale précieuse, fragilisée dans les établissements parisiens. Leur pédagogie douce atténue la transition entre la crèche et l'école, et permet une cohérence dans le parcours scolaires des enfants. Sur ce plan, les jardins pédagogiques parisiens peuvent être considérés comme exceptionnels. Ils ont un grand intérêt éducatif, portent des valeurs solidaires, et œuvrent au service de l'inclusion et de l'innovation. Les écologistes continueront donc à soutenir, comme ils l'ont toujours fait, les jardins pédagogiques d'enfants parisiens.

M. CHAOUAT remercie ses collègues pour les interventions précédentes, brossant un beau portrait des JEP (Jardin d'Enfants Pédagogiques) et leur fonction essentielle, surtout dans le 19ème. En effet, les JEP du 19ème accueillent 223 enfants, âgé d'1 an et demi à 6 ans.

Pour rappel, la loi de l'École de la confiance du 28 juillet 2019 fixe l'obligation de scolarité et d'inscription à compter de 3 ans, impose un cadre temporaire pour les JEP et contraint à mettre en place leur évolution à partir de la rentrée 2024. Le cadre législatif impose aujourd'hui aux collectivités d'appliquer la loi adoptée. Les JEP parisiens n'accueilleront plus les enfants de + 3 ans à la rentrée 2024, néanmoins il faut anticiper la fermeture de ces structures. Les services de la Ville de Paris étudient plusieurs pistes, comme la transformation en établissements d'accueil petite enfance, la transformation en autres équipements publics dédiés à la petite enfance. Afin de maintenir la fonction pédagogique des JEP, les élus de la Ville de Paris souhaitent travailler en partenariat avec l'Éducation Nationale, pour expérimenter un projet innovant, qui préserverait les spécificités des JEP.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

20 **V192022034 Vœu relatif à l'entretien du bassin de la Villette, du Canal de l'Ourcq et du Canal Saint-Denis, déposé par le groupe Paris le 19ème en Commun, Socialistes et Citoyens.**
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, MADEC, PILARTZ

M. MADEC présente le vœu. Le 19ème a le privilège d'abriter sur son territoire le plus grand plan d'eau parisien, le bassin de la Villette, ainsi que le canal de l'Ourcq et le canal Saint-Denis. Il est malheureusement constaté aux beaux jours de multiples déchets à certains endroits. Malgré les gros efforts des services des canaux, des scènes peu ragoutantes sont régulièrement visibles.

Le vœu a pour vocation de demander davantage de moyens humains et matériels pour renforcer ce service d'entretien.

M. PILARTZ indique que le groupe écologiste s'associe naturellement à ce vœu. La veille au soir, l'adjoint chargé des canaux présidait le Conseil des péniches, qui se tient deux fois par an, auquel la Mairie et le service du nettoiement des péniches se retrouvent pour échanger. La question des moyens pour les canaux a été soulevée. C'est actuellement la saison du coupage d'algues, qui prolifèrent avec le réchauffement climatique, pour permettre aux bateaux de naviguer. Tous les ans, la Mairie emploie les services d'un prestataire, une opération qui coûte 100 000 euros. Une bonne nouvelle vient d'être transmise par M. LERT : un nouveau bateau multifonction sera acheté courant juin. Lorsque les algues sont coupées dans le bassin, des particules végétales flottantes échappent au ramassage des bateaux et se coincent dans les bords. Les exploitants nettoient avec leurs moyens les espaces captifs. En cette période, l'espace nettoyé est saturé de déchets végétaux en une journée.

la Mairie leur a fourni trois pièges à déchets, des seabins, et ils s'équipent aussi en barrages flottants.
Les plans d'eau ont besoin de nettoyages quotidiens, surtout en période de forte fréquentation. Malgré les efforts et moyens déjà mis en place (3 bateaux de nettoyage, 14 agents, 180 tonnes de déchets collectés par an), le travail reste important. Les demandes de moyens renforcés en personnel navigant et bateaux nettoyeurs sont bienvenues. M. Pilartz en profite pour rajouter aussi que la révision de tout le réseau de câblage et de caméras, pour les télécommandes des écluses, nécessaire à la navigation mais aussi à la régulation des crues, réseau vieillissants et trop souvent défaillants, est une priorité essentielle.

Le Conseil d'arrondissement est invité à voter en faveur de ce vœu.

M. DAGNAUD conclut. Ce vœu permet de renforcer les moyens d'intervention du service des canaux, dont il faut saluer la mobilisation. Cependant, cette mobilisation doit être soutenue par des moyens renforcés dans le contexte de réchauffement climatique. Les mauvaises algues luxuriantes, la fréquentation importante de ces plans d'eau, l'intégration de ce réseau fluvial dans la ville (marchés parisiens) sont des facteurs pour trouver davantage de détritus flottants dans l'eau. Il faut donc des moyens renforcés. Ainsi, le vœu prolonge l'action qui a été engagée, nécessaire pour l'entretien de cet espace public.

Le vœu est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0

- Nombre d'abstentions : 0

21 **V192022035 Vœu relatif à la décision de fermeture de la crèche interne au CHRS Pauline Roland, déposé par le groupe Paris le 19ème en Commun, Socialistes et Citoyens.**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes GUY, FLOCH, NAGET, M. CHAOUAT

Mme GUY présente le vœu. Il a été décidé la fermeture de la crèche interne au CHRS Pauline Roland, dans un contexte de restructuration du site. La Mairie a alerté la DFPE de l'incapacité de trouver des modes de garde pour la quinzaine d'enfants accueillis au sein de cette crèche, en raison de la tension sur les places en crèche, liée à des difficultés de recrutement et à un manque structurel de places sur le secteur du Plateau. La Ville poursuit ses efforts pour recruter des professionnels de la petite enfance, à cause de nombreux départs ces derniers mois. En 4 ans, 2 700 professionnels sur les 8 000 à Paris sont partis, pour diverses raisons.

Le vœu demande à la Direction des Solidarités et à l'adjointe à la Maire de Paris en charge du sujet de différer la décision de fermeture de la crèche, et de maintenir cette crèche interne ouverte, jusqu'à la réouverture des berceaux gelés dans l'arrondissement. Il faut trouver une solution au bénéfice des familles du quartier du Plateau.

Mme FLOCH indique que le groupe Génération.s ne votera pas ce vœu. Le combat est urgent, et sans doute partagé par les élus présents. Il faut plus de moyens pour la petite enfance, plus de recrutements et une meilleure reconnaissance de ces métiers. Il faut des conditions de travail dignes. Le centre d'accueil Pauline Roland est un lieu d'accueil historique de l'arrondissement, dédié aux femmes isolées. Sa restructuration est incontournable. Le conseil d'administration du CASVP souhaite donner une continuité à ce service par un projet accompagnant la parentalité. Le combat mené est soumis à un budget protégé.

(Intervention de Mme FLOCH peu audible et peu compréhensible)

Mme NAGET prend la parole. Ce vœu fait écho à la délibération adoptée à l'unanimité au conseil d'administration du CASVP du 17 décembre 2021, qui actait l'évolution et le transfert de la crèche Pauline Roland. Le CHRS Pauline Roland, un vieil établissement, a la particularité d'avoir une crèche. Le CASVP et son conseil d'administration se sont prononcés pour l'évolution de la crèche vers un lieu de soutien à la parentalité, tourné autour de l'éveil de l'enfant. Cette décision permet que les enfants des femmes hébergées dans le centre Pauline Roland soient accueillis dans les crèches municipales du 19ème, et participent à la mixité sociale. La fermeture de cette crèche était actée pour la rentrée 2022. En effet, les crèches du 19ème sont en tension, une situation qui doit interroger à l'échelle nationale, sur les métiers de la fonction publique territoriale, des métiers de la petite enfance, et de la destruction systématique menée de ces filières.

Mme NAGET ne votera pas ce vœu, car le conseil d'administration du CASVP s'est prononcé.

En revanche, il faut porter collectivement, au moment du vote du budget, des moyens supplémentaires pour la petite enfance et l'action sociale. Le budget a été contraint cette année par la crise sanitaire et les dotations en baisse de l'État. Il faut porter de nouveau collectivement un budget d'action sociale.

M. CHAOUAT répond. Le CHRS Pauline Roland fait partie du pôle Joséphine Baker CASVP ; deux crèches sont en fonctionnement sur le pôle : une au centre Crimée, ouverte aux habitants du quartier, et une au CHRS Pauline Roland, exclusivement interne, sans financement de droit commun. Cette crèche interne dispose de 40 berceaux en théorie, mais une occupation réelle de 30 berceaux.

Un incendie en 2021 a détruit un étage du CHRS, et donc réduit les admissions et les enfants au sein de la crèche. Depuis novembre 2021, une quinzaine d'enfants étaient accueillis. Le centre Pauline Roland est le plus ancien, des travaux de restructuration sont prévus, ainsi qu'une étude de faisabilité sur les 5 ans à venir. Le CHRS Pauline Roland dispose de cinq étages, soit 207 places dédiées aux familles monoparentales, en parcours de réinsertion. Les futurs travaux de rénovation et la volonté de mixité pour les enfants ont amené le CASVP à la décision de fermer la crèche en septembre 2022.

La Mairie a été alertée fin décembre 2021, et le CASVP a depuis informé que la crèche ne pourrait maintenir son activité au-delà de la fin du mois de juillet. La quasi-totalité des agents ont trouvé une nouvelle affectation pour la rentrée de septembre. Pour ne pas perturber les enfants, ni remettre en cause le parcours d'insertion professionnelle des mères, il est nécessaire de surseoir à cette fermeture, dans l'attente d'une amélioration de la situation et d'échange avec la Direction des Solidarités sur l'évolution des locaux de la crèche interne Pauline Roland, laissés vacants.

Le 19ème peut être fier d'être l'arrondissement avec le plus de places de berceaux, la Mairie a à cœur de garantir et de préserver la mixité sociale.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 38 (PEC, EELV, PC, LR) dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 2 (Génération.s) dont 1 pouvoir
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 (Camille NAGET)

22 **V192022031 Vœu amendé relatif au nécessaire remplacement des absences des agent·e·s spécialisé·e·s des écoles maternelles, déposé par les élu·e·s du Groupe écologiste et citoyen du 19ème.**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TIMSIT, FLOCH, M. BORTOT, Mme MERZI

Mme TIMSIT présente le vœu. Les parents de la maternelle du 65 avenue Bolivar sont venus en début de séance rappeler les difficultés structurelles auxquelles ils sont confrontés au quotidien par le non-remplacement des absences des agent.e.s spécialisé.e.s des écoles maternelles. Cette situation est bien connue, les élu.e.s de la majorité n'ont ainsi pas manqué de relayer et de porter les revendications des enseignants, des parents d'élèves et des ASEM des écoles maternelles concernées. Toutefois, il faut constater que des dysfonctionnements, liés au non-remplacement des ASEM, perdurent, malgré les efforts déployés par la Ville de Paris depuis 2013. Les manques se ressentent malgré les moyens supplémentaires, venus en renfort dans le 19ème, lors de la crise sanitaire. Il ne faut pas se résigner à l'enlisement d'une situation préoccupante. En effet, à l'école Bolivar, le ratio est déficitaire de 4 ASEM, dont 2 à temps partiel, pour 5 classes. Ce déficit perturbe le bon fonctionnement de l'école. Or, le rôle essentiel des ASEM est reconnu à l'égard de l'apprentissage, du développement, de l'accompagnement vers l'autonomie, de la sécurité, sans insister sur leur fonction centrale dans l'hygiène des enfants et des classes.

Le taux d'encadrement des ASEM dans les écoles maternelles est aussi un enjeu d'égalité entre les enfants du 19ème. C'est la raison pour laquelle le groupe écologiste tient, à travers ce vœu, avec le soutien des autres groupes de la majorité, à réitérer les demandes suivantes : que la dotation d'ASEM du 19ème soit adaptée et revue à la hausse, afin de compenser les temps partiels et les absences de droit (congés professionnels, arrêt médical) dès le premier jour d'absence

anticipé ; que la Ville de Paris s'assure que le nombre effectif d'ASEM soit celui d'un équivalent temps plein.

Ces demandes ont déjà été formulées par le passé ; le vœu souhaite qu'elles aboutissent, afin que les enfants du 19ème soient accueillis dans des conditions convenables.

MME FLOCH souligne que le vœu reprend ce qu'elle aurait souhaité entendre pour le vœu précédent.

Le groupe Génération.s votera ce vœu.

M. BORTOT déclare que le groupe communiste soutiendra ce vœu, et qu'il avait déposé un vœu similaire, voté à l'unanimité, lors du Conseil de novembre. La difficulté des enseignants et des parents est manifeste, la solidarité des élus leur est manifestée. Dans ce contexte, le groupe communiste au Conseil de Paris avait déposé des amendements budgétaires pour augmenter les capacités de remplacements des ASEM. Ce combat sur les moyens alloués à l'éducation est nécessaire.

Enfin, les élus communistes souhaitent rappeler, comme Mme NAGET l'a exprimé dans le vœu précédent, qu'il est urgent de revoir à la hausse, dans une politique nationale, les rémunérations des agents de la fonction publique territoriale (de catégorie C). Il faut prendre en compte la pénibilité du métier. Comme l'illustre le cas de l'école Bolivar, le métier use et génère des remplacements, en raison du rythme effréné.

Mme MERZI précise que l'exécutif a souhaité s'associer à cette proposition du vœu du groupe écologiste et a proposé certains amendements.
Ce sujet a été évoqué, lors de l'interruption de séance, avec les parents de l'école maternelle au 65 avenue Bolivar.

Actuellement sur cette école, les difficultés sont structurelles liées au personnel non-remplacé dans le cadre d'une organisation de leur temps de travail (RTT, formation, décharges...) liées notamment à la volonté de la la Ville de Paris de leur permettre d'entrer dans un cycle de formation professionnelle, afin que ces agent.e.s spécialisé.e.s puissent évoluer.
Certains établissements rencontrent des difficultés, en raison d'absences de différentes natures (RTT, formations, congés maladie, etc.), les services de la ville y travaillent de manière quotidienne.

Ces situations sont communes à toutes les organisations professionnelles et renforcées durant cette crise sanitaire et personne n'est à l'abri. La Ville de Paris a contribué à renforcer ces situations par des contrats (11 dans le 19e) depuis le début de cette crise sanitaire.
Toutes les équipes des écoles sont remerciées infiniment pour leur engagement au quotidien.
Les directions des écoles et les services de la Ville sont également salués pour leur mobilisation importante et leur travail d'accompagnement quotidien.

Les parents manifestants ont été réassurés sur notre volonté collective d'avancer et construire des solutions pérennes. Une réflexion doit s'engager prochainement pour rechercher des solutions sur le terrain notamment au regard des affectations.
L'école publique doit continuer à être cette belle institution d'accueil, de pédagogie et de bienveillance à l'égard de toutes et tous, adultes et enfants.

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 40 dont 8 pouvoirs

- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 0

23 V192022033 Vœu relatif à la fibre, déposé par les élu·e·s du Groupe écologiste et citoyen du 19ème.
Élus ayant pris part au débat : MM. DAGNAUD, ARTIGUES, LAMBEY, Mme DEMBAK

M. ARTIGUE présente le vœu. La mise en place et le raccordement à la fibre optique n'est pas un long fleuve tranquille. Les usagers du 19ème, et dans Paris, sont confrontés à de nombreuses difficultés (raccordement, maintenance, réparations). Certains élus présents ont sans doute connu ces désagréments. Aujourd'hui, l'accès à la fibre optique est un service que la collectivité doit offrir aux citoyens. L'évolution de notre société a transformé la fibre optique, après l'eau, le gaz, l'électricité, en nouvelle infrastructure à mettre à disposition de la population. Elle est le moyen pour chacun d'avoir des médias, des services numériques de qualité. Dans le double contexte de dématérialisation des services et du développement du télétravail, cette connexion fibre est devenue une ressource essentielle. La Mairie est régulièrement interpellée par les habitants, qui ne trouvent aucune réponse du côté des opérateurs face à leurs difficultés. Les élus eux-mêmes peinent face à des interlocuteurs peu réactifs lorsque les fournisseurs sont contactés. Il faut également souligner que le bilan carbone d'un usage de la fibre est dix fois inférieur (chiffres de l'Arcep) au bilan carbone de l'utilisation des données mobiles. Les conditions de travail des sous-traitants des opérateurs sont déplorables et doivent interpeller les citoyens.

Ainsi, le groupe écologiste propose et formule le vœu que la Mairie de Paris mette en place un observatoire des difficultés et dysfonctionnements rencontrés par les usagers, et mette en demeure les opérateurs de respecter les engagements pris au titre de conventions d'opérateur d'immeuble. Le vœu demande à l'État et à l'Arcep de revoir le dispositif de régulation, afin de responsabiliser les opérateurs. Enfin, il est demandé d'étudier la possibilité d'un opérateur public, prenant en charge les opérateurs d'immeuble, pour pallier les défaillances du secteur privé.

M. LAMBEY indique qu'à la lecture du vœu, le groupe Changer Paris n'en comprend pas le sens et la raison. Différents éléments sont mélangés, comme les relations entre les clients et entreprises privées, qui ne relèvent pas d'un Conseil d'arrondissement. Les conditions de travail citées sont regrettables, mais le Conseil du 19ème n'est pas le lieu pour débattre de ce sujet. Le groupe écologiste est invité à porter son argument sur les conditions de travail au futur.e ministre en charge du sujet. Le débat concerne plutôt un débat de branche professionnelle.
En revanche, le groupe Changer Paris pourrait soutenir certains éléments du vœu, car il suit la même ligne concernant les difficultés de raccordement des usagers mentionnées. La possibilité de choisir l'opérateur est en effet une bonne chose et permet la libre concurrence.
Comme la majorité, l'opposition constate avec tristesse que les habitants de l'avenue Jean Jaurès, du square d'Aquitaine et de la rue Manin ont rencontré des difficultés à se connecter sur plusieurs jours et semaines. Pour rappel, des dégradations et coupures de fibre se sont produites sur du domaine public, et Le Groupe Changer Paris se pose la question de la sécurité pour les usagers concernant les infrastructures comme le problème du crack.
Ce vœu demande un observatoire alors que l'ARCEP existe déjà. D'autres éléments sont difficiles à mettre en place.
Par conséquent, le Groupe Changer Paris va s'absenter de voter ce vœu.

Mme DEMBAK remercie M. ARTIGUE pour la présentation du vœu. Celui-ci répond au constat des difficultés rencontrées par les habitant.e.s du 19ème pour obtenir un raccordement, quand il ne s'agit pas de l'opérateur de l'immeuble, changer d'opérateur, ou encore obtenir une intervention en cas d'incident ou coupure. Ces problèmes résultent de la concurrence féroce entre les opérateurs, ainsi que de la sous-traitance de travailleurs avec des contrats précaires, rémunérés au rendement. Les opérateurs se renvoient alors les actes de malveillance, entre opérateurs concurrents, sur les points de livraison des immeubles. Les effets sont délétères sur la fourniture

de service. Ainsi, les administrés interpellent régulièrement l'autorité publique, les élus et la Mairie. Cependant, les pouvoirs publics sont démunis pour faire appliquer les engagements des opérateurs, notamment dans le cadre de leurs conventions. Il paraît essentiel que la Ville de Paris se donne les moyens de recenser factuellement les incidents, pour mesurer le niveau réel de carences. Ensuite, il faut mettre en demeure les opérateurs, afin qu'ils respectent les engagements au titre d'opérateur d'immeuble.

Le vœu demande que la Ville de Paris interpelle l'État et l'Arcep sur les besoins spécifiques des collectivités locales, notamment en zones très denses. Les services publics sont de plus en plus dématérialisés, il est légitime que la Ville demande un encadrement, un pilotage des opérateurs et de la fourniture de service. Il s'agit là d'une nécessité pour les concitoyens.

Le vœu est adopté à la majorité des votant.e.s

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 35 dont 7 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 0
- Nombre d'abstentions : 5 (LR) dont 1 pouvoir

24 **V192022028 Vœu relatif à la restauration de deux abris publics du parc de la Butte du Chapeau Rouge, présenté par Marie TOUBIANA et les élus du groupe Changer Paris 19.**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA, M. MADEC

Mme TOUBIANA présente le vœu. La DEVE a interrogé récemment la commission du Vieux Paris sur la possibilité de grillager et clôturer les parties des deux abris qui se trouvent dans le parc, pour y installer des activités associatives. Il semblerait que ce soit pour installer des ruches. L'élue du groupe Changer Paris est favorable aux ruches, le miel de Paris est de grande qualité. Cependant, comme l'a indiqué la commission du Vieux Paris, il faut laisser à ces deux abris leur destination initiale. Il s'agit de proposer des abris ombragés pour les habitants et ne pas détourner ces architectures de leur fonction d'origine. En outre, ces abris mériteraient d'être rénovés. Aussi le groupe Changer Paris souhaite-t-il que le projet de clôturer ces abris soit abandonné et que d'autres espaces soient trouvés pour installer des ruches. La rénovation de ces abris est également souhaitée, afin de leur redonner une esthétique accueillante.

M. MADEC répond qu'il n'a jamais été question d'installer de grille ou de clôture. Pour rappel, ce projet est issu d'une proposition de l'association Les Ruches POP, située dans le 2ème et reconnue pour son travail auprès des habitants, en particulier les enfants. Le but du projet est d'ancrer des usages positifs dans un lieu aujourd'hui inaccessible pour la plupart des habitants, squatté et subissant des mésusages. Mme TOUBIANA est invitée à venir visiter ce lieu, pour constater que ces abris ne donnent pas vraiment envie aux usagers du jardin d'y faire une halte.

Ce projet a été porté au budget participatif 2016, puis voté par 14 309 Parisiennes et Parisiens, pour un budget de 371 000 euros. Ce projet consiste à installer une miellerie collective dans le pavillon du belvédère, et l'installation d'une salle pédagogique dans le pavillon de l'aire de jeux. L'objectif est de restaurer les préaux en respectant au maximum la qualité de l'architecte créateur (Léon Azéma) et de les fermer avec une transparence visuelle (des vitres) pour accueillir du public. Telle était leur vocation initiale. La commission du Vieux Paris, lors de sa séance de décembre 2021, à la suite du dépôt du permis de construire par la DCPA, a émis un avis défavorable. La Mairie du 19ème - à l'initiative de M. MADEC - a organisé une réunion en visioconférence avec la DEVE, la DCPA, l'ABF, les architectes du projet et un représentant de la commission du Vieux Paris. Une visite sur site a été organisée récemment, et le représentant de la commission du Vieux Paris a reconnu le travail de grande qualité des architectes, porteurs du projet. La mission de maîtrise d'ouvrage est composée de deux architectes du patrimoine,

habilités à intervenir sur les monuments classés. Ils ont ainsi obtenu une récompense au Geste d'or 2021, dans la catégorie patrimoine et métiers. Ces deux bâtiments sont restaurés dans leur esprit original, pour accueillir des activités intéressantes. Sans le vote du budget participatif, il n'y aurait pas eu le budget pour les restaurer. Le groupe Changer Paris demande qu'une étude soit missionnée sur les abris des parcs et jardins, mais cette étude est déjà réalisée. Si le groupe Changer Paris ne retire pas son vœu, alors le Conseil d'arrondissement est invité à le rejeter.

Mme TOUBIANA maintient le vœu, car la commission du Vieux Paris a demandé que ces abris ne soient pas grillagés.

M. MADEC répète que les abris ne sont pas grillagés. Le permis de construire peut être montré à Mme TOUBIANA. Les abris sont vitrés. Pour avoir siégé à la commission du Vieux Paris, sa parole n'est pas pour autant « la Bible ou le Coran ». La commission du Vieux Paris a parfois des avis fantaisistes, selon M. MADEC. Elle a ainsi jugé trois maisons de faubourg à la lisière du Pré-Saint-Gervais sans caractère, alors qu'elles sont remarquables.

M. DAGNAUD ajoute que les élus n'ont pas à obtempérer aux avis de certaines commissions. Si les avis sont pris en compte, la Mairie n'est pas sous la dictée de la commission du Vieux Paris.

Le Conseil est invité à voter contre ce vœu s'il est maintenu.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 39 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 34 (PEC, EELV, PC, Génération.s) dont 7 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0
- NPPV : 1 (Colombe BROSSEL)

25 **V192022029 Vœu relatif à l'installation illégale de campements dans l'espace public du 19ème arrondissement, présenté par Marie TOUBIANA et les élus du groupe Changer Paris 19ème.**
Élus ayant pris part au débat : M. DAGNAUD, Mmes TOUBIANA, KONÉ, GUY

Mme TOUBIANA présente le vœu. Dans plusieurs rues du 19ème, des mini-campements de SDF se sont installés. L'identité de ces SDF n'est pas connue, mais beaucoup de migrants, certains Français, vivent dans des structures inacceptables. Les habitants s'en plaignent régulièrement, parce que ces tentes occupent les trottoirs, et par souci de salubrité et d'humanité. L'élue du groupe Changer Paris a fait part il y a deux mois à M. NORDMAN de l'interpellation des habitants pour l'avenue de Flandres, mais rien n'a été réalisé depuis.

Il est vrai que la responsabilité est partagée entre le préfet - car en 2018 le Président de la République a déclaré qu'il n'y aurait plus de SDF dans les rues - et la Mairie de Paris, qui doit demander au préfet de faire évacuer ces campements. Aussi est-il demandé au Maire du 19ème d'interpeller le préfet pour qu'il n'y ait plus de campements proches des habitations dans un premier temps ; et que, dans un second temps, ces petits campements (de 2 ou 3 tentes) soient évacués au niveau des métros Stalingrad et Jaurès.

Mme KONÉ livre une explication de vote. Le problème des sans-abris est un fléau de société très présent dans les grandes villes, comme Paris. La ville rencontre également le problème de l'accueil des réfugiés depuis 2015. À cette occasion, il faut saluer le travail des associations, qui accompagnent les personnes à la rue, notamment l'association Abbé Pierre. L'engagement des

habitant.e.s du 19ème est également salué, eux qui ont montré à plusieurs reprises leur solidarité. Ils se plaignent surtout du manque d'accompagnement de ces personnes à la rue. Dans le vœu du groupe Changer Paris, il manque des informations, notamment l'attendu et la demande. Ces lacunes dénotent un problème d'humanité : l'évacuation des campements est demandée, mais sans proposer d'alternative. Certes, ces campements ne peuvent perdurer, mais il faut surtout des propositions de logement ou d'hébergement, qui ne sont pas précisées ni spécifiées dans le vœu. Cette absence de précisions est problématique. Le groupe écologiste votera contre ce vœu.

Mme GUY admet que la situation s'aggrave sur le terrain ces derniers temps. La Mairie, les élus le constatent, en traversant l'arrondissement depuis quelques mois. Ces petits campements et installations individuelles sont très visibles, parfois il s'agit de plus grands campements quand l'installation n'est pas gérée assez tôt. Il faut rappeler le contexte général de pénurie d'hébergements d'urgence. Ce problème d'ampleur relève de celui du logement. Sans places d'hébergement d'urgence, il est très compliqué d'accompagner les personnes à la rue vers un parcours d'insertion, et de les sortir de la rue pour des solutions durables.

Par ailleurs, un point de droit stipule ce droit de s'installer dans la rue. Il n'est donc pas si simple de demander au préfet de police d'évacuer. Ce n'est même ni opérationnel, ni humain. Il faut alors obtenir un jugement d'expulsion, et une évacuation sèche ne règlera pas le problème.

Ce vœu est l'occasion de rappeler le travail mené par la Ville de Paris et la Mairie du 19ème sur le sujet. Malgré le fait que l'hébergement d'urgence soit de la compétence de l'État, la Ville s'engage au-delà de ses compétences par un grand suivi des personnes à la rue. Ainsi, Mme AUSTIN et Mme GUY connaissent individuellement la plupart des personnes à la rue dans le 19ème, les campements, les sites, dans le respect de la confidentialité de ces personnes. Leur parcours est souvent très complexe, leurs situations sont étudiées avec le Samu social, dans la coordination des maraudes. Il faut rappeler que la direction des Solidarités a créé récemment une mission d'urgence sociale, composée d'une équipe de spécialistes destinés à traiter les situations complexes. Cette mission a déjà été activée plusieurs fois, pour des petits campements ou des installations individuelles. Il faut ajouter les actions de propreté réalisées sur le site de vie des personnes à la rue, par des opérations concertées. Jusqu'à l'année dernière, il s'agissait d'une intervention sur des sites signalés par le Samu social et la Mairie. Ces opérations consistent à nettoyer les lieux de vie des personnes à la rue.

À la demande de la Mairie du 19ème et avec le soutien de Colombe BROSSEL à la Ville, l'opération a pu être doublée depuis le début de l'année 2022 - dans le cadre de la territorialisation de politique publique de propreté. Une seconde opération se déroule désormais deux fois par semaine. Les efforts sont réalisés, même si cette situation reste inacceptable.

La majorité ne votera pas ce vœu, car elle estime qu'une opération de police est incongrue. Mme TOUBIANA dit avoir saisi M. NORDMAN, mais il ne s'agit pas d'une affaire de police municipale. Le sujet relève de l'hébergement, donc de l'État et de l'action sociale.

M. DAGNAUD ajoute que si le vœu du groupe Changer Paris met en lumière une cruelle réalité, qui ne peut être éludée, les demandes formulées manquent d'humanité et de fondement juridique. Pour rappel, le délit de vagabondage a été aboli en 1994 par le gouvernement d'Édouard BALLADUR et la ministre des Affaires sociales Simone VEIL. C'est tout à leur honneur d'avoir mis fin à la survivance d'une préhistoire d'une grande violence sociale. Être à la rue ne constitue plus un délit, mais une situation de précarité sociale, humainement difficile. Il est vrai que cette situation peut provoquer des nuisances et des soucis de salubrité, mais la solution de ce vœu n'en est pas une, que ce soit sur le plan humain ou juridique. Cette situation se retrouve malheureusement dans tous les arrondissements parisiens et les métropoles.

Ainsi, l'équipe municipale a été chargée de redoubler d'efforts, le maire inclus. Personne ne peut se résigner devant cette situation. Une rencontre a eu lieu avec l'équipe de la mission d'urgence

sociale, le contact est régulièrement entretenu, pour identifier, accompagner et proposer des solutions d'hébergement quand elles sont possibles. Il n'est pas non plus possible d'imposer des solutions d'hébergement, l'adhésion des personnes reste nécessaire. Il arrive que les personnes refusent un hébergement qui leur est proposé. Le problème de fond reste le manque de capacité d'hébergement, qui relève des compétences de l'État. Pour en avoir discuté avec la préfète de Paris, qui suit avec l'exécutif parisien ce sujet, M. le Maire souhaite en partager quelques éléments chiffrés. Depuis le confinement, le niveau (rarement atteint) de capacité d'hébergement est mobilisé à Paris et sur la petite couronne, entre 5 000 et 7 000 places, en raison de la capacité hôtelière et de la disponibilité des hôtels, alors fermés. Cette séquence se termine, parce que les hôtels reprennent leur activité normale (d'autres sont en travaux en vue des J.O 2024). Il s'agit donc de reconstituer près de 7 000 places d'hébergement dans les prochains mois. L'appel à projets lancé par la Préfecture de région vise à répondre à ce besoin. Aujourd'hui, 2 000 places ont été proposées par des opérateurs, validées par la Préfecture de région. Parfois, des propositions sont bloquées par des Départements, comme les Yvelines, les Hauts-de-Seine, ou le Val-de-Marne, qui ne souhaitent pas prendre part à cet effort de solidarité à l'échelle métropolitaine.

Il reste 4 000 places à reconstituer, mais rien ne garantit qu'elles le soient rapidement, avant que les capacités restantes ne soient rendues à leur usage. Une situation extrêmement critique se profile. La mobilisation des services de la préfecture est saluée. Les opérateurs qui portent ces projets d'hébergement ont confié leur inquiétude quant au risque de devoir remettre à la rue des personnes qui en étaient sorties depuis 2 ans. Le risque est donc de rompre de façon brutale des parcours de réinsertion engagés, et de les réduire à néant.

La mairie est très consciente de la difficulté de cette situation, qui peut être mal vécue par les riverains, qui sont pour la plupart très empathiques avec les personnes à la rue. La solution consistant à les pourchasser n'est donc pas une solution. La femme de cœur qu'est, selon M. DAGNAUD, Mme TOUBIANA ne peut porter ce genre d'inhumanité. Le sujet relève de la politique publique en effet, car il faut trouver des solutions dignes et humaines pour sortir de la rue ces personnes et les inscrire dans un parcours de réinsertion.

La majorité ne votera pas ce vœu. Ce refus n'enlèvera rien à la mobilisation collective dans le 19ème, à Paris et à l'échelle de la métropole.

Le vœu est rejeté

- Nombre de votant.e.s : 40 dont 8 pouvoirs
- Nombre de suffrages exprimés pour l'adoption de la délibération : 5 dont 1 pouvoir
- Nombre de suffrages exprimés contre l'adoption de la délibération : 35 (PEC, EELV, PC, Génération.s) dont 7 pouvoirs
- Nombre d'abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, M. DAGNAUD lève la séance du Conseil d'arrondissement à 22h30.

Le Maire du 19ème arrondissement

François DAGNAUD